

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLAMANVILLE EN SEINE-MARITIME DU MERCREDI 04 SEPTEMBRE 2019

Membres en exercices : 11
Présents : 09
Votant : 11

Date de convocation : 30/07/2019
Date d'affichage : 30/07/2019

Le Mercredi quatre Septembre deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en la salle de la Mairie de FLAMANVILLE.

PRESENTS : M Alain PETIT / M Benoît LEMERCIER / M Emmanuel FECAMP / Christophe CHOLLET / M Dominique SURAIS / Mme Jocelyne DUCOUROY / Mme Martine DUFILS / M Mickaël ANQUETIL / M Olivier LETELLIER

ABSENTS : M Nicolas BUNIAS donne pouvoir à M Alain PETI et Mme Maryse FONTENAY donne pouvoir à Mme Jocelyne DUCOUROY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Jocelyne DUCOUROY

APPROBATION DERNIERE REUNION

Le procès verbal de la séance du 15 mai 2019 est lu et adopté à l'unanimité

PROGRAMMATION TRAVAUX SDE76 2019-2021

Monsieur le maire présente les autres projets proposés par le SDE 76 notamment celui sur le remplacement des lampes actuelles en LED, la rue Verte et la rue de la Hêtraie.

SDE 76 – AVANT PROJET - REMPLACEMENT DES LANTERNES EN LED - DOSSIER M 2222 - VERSION 1.1

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire numéro **Projet-Eff+EP-2019-0-76264-M 2222** et désigné « **ensemble de la commune** » dont le montant prévisionnel s'élève à 62 124.78 € T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 21 144.14 € TTC

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **Adopte** le projet cité ci-dessus
- **Décide** d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2020 pour un montant de **21 144.14 € T.T.C.**
- **Demande** au SDE76 de programmer ces travaux pour 2020
- **D'autoriser** Monsieur Le Maire la démarche d'étude de prêt auprès du crédit agricole afin de bénéficier les prêts négociés par le sde76.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

SDE 76 – AVANT PROJET – RUE VERTE - DOSSIER M 2242 - version 1.1.2

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire numéro **Projet-Eff+EP-2019-0-76264-M 2242 - version 1.1.2** et désigné « **RUE VERTE** » dont le montant prévisionnel s'élève à 73 687.81 € T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 22 922.49 € TTC

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **Adopte** le projet cité ci-dessus
- **Décide** d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2020 pour un montant de **22 922.49 € T.T.C.**
- **Demande** au SDE76 de programmer ces travaux pour 2020
- **D'autoriser** Monsieur Le Maire la démarche d'étude de prêt auprès du crédit agricole afin de bénéficier les prêts négociés par le sde76.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

SDE 76 – AVANT PROJET – RUE DE L'ECOLE RUE DU CHATEAU - DOSSIER M 1432 - version 1.1

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire numéro **Projet-Eff+EP-2018-0-76264-M 1432 - version 1.1.2** et désigné « **RUE DE L'ECOLE RUE DU CHATEAU** » dont le montant prévisionnel s'élève à 176 854.67 € T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 52 213.22 € TTC

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **Adopte** le projet cité ci-dessus
- **Décide** d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2021 pour un montant de **52 213.22 € T.T.C.**
- **Demande** au SDE76 de programmer ces travaux pour 2021
- **D'autoriser** Monsieur Le Maire la démarche d'étude de prêt auprès du crédit agricole afin de bénéficier les prêts négociés par le sde76.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

MISE A DISPOSITION DE TERRAIN COMMUNAL POUR L'IMPLANTATION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION ELECTRIQUE

L'entreprise Réseau Environnement réalise pour le compte du SDE76 des travaux d'effacement de réseau sur notre commune rue de la Hêtraie. Dans ce cadre nous devons donner notre accord pour la mise à disposition d'un terrain pour l'implantation d'un poste de transformation électrique sur la parcelle ZL0005 dont nous sommes propriétaire

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **AUTORISER** la mise à disposition au profit du SDE 76 d'un terrain pour l'implantation d'un poste de transformation électrique sur la parcelle ZL0005
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette mise à disposition

REVISION DES TARIFS DE LA CANTINE ET LA GARDERIE 2019-2020

Monsieur Alain Petit, Maire de Flamanville expose au Conseil Municipal,

Il convient, de confirmer les tarifs à compter du 01 septembre 2019 au profit des enfants scolarisés à Flamanville et des adultes.

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, décide à l'unanimité:

Etablir les tarifs de la cantine scolaire de Flamanville à compter du 1^{er} septembre 2019 de façon suivante :

- 2,80€ par repas pour les enfants scolarisés à Flamanville
- 4,75 € par repas pour les adultes
- Les tarifs de la garderie restent inchangés pour l'année 2019/2020

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ADAS 2020-2024

Monsieur le Maire expose, notre convention d'adhésion à l'Action Départementale d'Action Sociale arrive à échéance au 31 décembre 2019. Afin de garantir la continuité des services envers les agents communaux, il est proposé au Conseil Municipal d'effectuer les démarches nécessaires au renouvellement de celle-ci avant la fin de l'année, pour une durée de 4 ans

Les cotisations pour les collectivités ou établissements sont fixées à 0.70 % de la masse salariale brute inscrite aux articles 6411 et ses subdivisions ainsi que les salaires bruts des agents adhérents à l'A.D.A.S.76 portés aux articles 6413 et 6416 du Compte Administratif N-2

Avec un minimum de 100,00 € par agent et par an.

Pour les retraités, la cotisation est fixée à 70,00 € par agent et par an.

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention d'adhésion de l'A.D.A.S.76. pour une durée de 4 ans à compter du 01 janvier 2020.
- **INSCRIRE** La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6458 du budget primitif
- **CHARGER** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération dont une amplification sera transmise à Monsieur le Préfet et au Président de l'A.D.A.S.76.

RECRUTEMENT AU 15.09.2019 D'UN AGENT CONTRACTUEL AU POSTE D'ASSISTANT DE SECRETAIRE DE MAIRIE

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas reconduire la convention individuelle entre le CAP emploi pour le compte de l'Etat et la collectivité ainsi que le contrat unique d'insertion d'accompagnement dans l'emploi pour une durée de 12 mois en vue de satisfaire des besoins collectifs non satisfaits en matière d'assistante de secrétaire de mairie, doté d'une durée hebdomadaire de travail égale à 20(x/35ème) à compter du 09 janvier 2019.

En complément il est proposé au conseil de recruter à compter du 15 Septembre Mme Eloïse CORLAY comme agent contractuel sur l'emploi permanent sur le grade d'Adjoint administratif de 1ère classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'Assistant de secrétaire de Mairie à temps non complet à raison de 8 heures par semaine (8/35ème), pour une rémunération établie en fonction de la grille indiciaire des adjoints administratifs de première classe, pour une durée déterminée de 1an à compter du 15 Septembre 2019 jusqu'au 31 décembre 2019.

La durée des contrats successifs ne peut excéder un total de six années.

La personne recrutée sera de niveau III ou IV, rémunérée sur la base du grade d'adjoint administratif de 1ère classe, à laquelle peut s'ajouter les suppléments et indemnités prévus par délibération.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article 3-3,4° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, un emploi permanent à temps non complet inférieur à 17h30 peut être occupé par un agent contractuel dans les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes dont la moyenne arithmétique des nombres d'habitants ne dépasse pas ce seuil.

Il précise que les besoins de la collectivité ont nécessité la création d'un emploi permanent d'Assistant de secrétaire de Mairie relevant de la catégorie hiérarchique C et relevant du grade d'Adjoint Administratif par délibération en date du 30 novembre 2016 à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 8/35^{ème} et qu'il n'est pas possible de pourvoir ce poste par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire.

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Nombre de voix pour : Nombre de voix contre : et Nombre d'abstentions :

- **D'autoriser** le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent sur le grade d'Adjoint administratif de 1^{ère} classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'Assistant de secrétaire de Mairie à temps non complet à raison de 8 heures par semaine (8/35ème), pour une rémunération établie en fonction de la grille indiciaire des adjoints administratif de première classe, pour une durée déterminée de 1an à compter du 15 Septembre 2019 jusqu'au 31 décembre 2019 La personne recrutée sera de niveau III ou IV, rémunérée sur la base du grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, à laquelle peut s'ajouter les suppléments et indemnités prévus par délibération.
- **D'inscrire** La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6413 du budget primitif 2020.

Organisation de la cérémonie de remise du Ruban du Patrimoine

Nous avons participé à a 25^{ème} édition du concours des rubans du patrimoine organisé conjointement par la fédération française du bâtiment et l'association des maires de France et la fondation du patrimoine et la fédération nationale des caisses d'épargne et le groupement français des entreprises des restaurations de monuments historiques.

Le 22 mai 2019 nous avons reçu un courrier nous annonçant que le jury de notre région nous avait décerné le prix départemental. Il convient donc de caler une date afin d'organiser une cérémonie organisée par la fédération départementale du bâtiment afin que cette distinction nous soit remise.

Cette cérémonie se tiendra donc le Vendredi 11 Octobre 2019 à 19h00 et de proposer à la chorale de faire une représentation à cette occasion.

PERMANENCES AU 4^{EME} TRIMESTRE 2019

la mairie sera fermée au public du 27 décembre 2019 au 03 Janvier 2020

INDEMNITE DE CONSEIL DU COMPTABLE POUR L'EXERCICE 2019

Monsieur Le Maire expose,

Il convient au Conseil Municipal de décider d'attribuer l'indemnité de conseil du receveur comptable de la trésorerie municipale de Yerville qui s'élève à 323.33 € pour l'année 2019.

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, décide de :

Par 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention

- **AUTORISER** le paiement à 100% de l'indemnité de conseil du receveur comptable de la trésorerie municipale de Yerville.

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur Petit a réalisé une visite de sécurité de la salle avec les pompiers le 03/09/2019 durant laquelle il a été demandé de rédiger un règlement précisant les consignes de sécurité.
- Le congélateur de la salle ne fonctionne plus il est proposé de le remplacer par un combi réfrigérateur/congel.
- A ce jour une dizaine de personnes ont bénéficié de la mutuelle du village en signant un contrat avec Axa
- Les agents communaux ont supprimé les souches d'arbre route du château.
- Il est évoqué l'amélioration de la signalisation et de la sécurité routière notamment : rue de la mare aux hérons d'installation de flèches bleues. Au carrefour rue verte/rue de l'école suppression de la priorité à droite pour y installer un cédé de passage, sur ce point les gendarmes seront consultés pour s'assurer du respect du code et la bonne application de la sécurité routière.

PROCHAINES DATES :

- ✓ Célébration religieuse de la commémoration du lundi 11 Novembre 2019
- ✓ Repas des aînés dimanche 08 décembre 2019
- ✓ Colis samedi 14 décembre 2019 à 15h00
- ✓ Goûter de Noël des enfants le dimanche 15 décembre 2019 à 15h00

PROCHAIN CONSEIL

La prochaine séance se déroulera le 13 novembre 2019 à 19h00

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close à 21h30